

**M. Sami BASLY**

# **Comptabilité et contrôle**

**Partie I : Introduction et logique comptable**

# L'ENTREPRISE

---

- ▶ groupe humain, organisé, structuré, ayant un objectif commun,
- ▶ se crée, se développe, connaît des difficultés, peut disparaître,
- ▶ réalisant une fonction économique : de production, de distribution, de répartition,
- ▶ dotée d'une identité et d'un statut juridique,
- ▶ en relations avec son environnement...



---

## ▶ Approche économique de l'entreprise

- ▶ La finalité première de l'entreprise est la création de biens et de services. Pour cela elle réalise trois types d'opérations :
  - ▶ opérations de **production** à partir de ressources : humaines, financières, techniques, de matières premières,
  - ▶ opérations d'**échange** : achats et ventes,
  - ▶ opérations de **répartition** de revenus : salaires, bénéfice, intérêts, ...
- ▶ La **comptabilité** fait partie du système d'information de l'entreprise. Elle permet de mémoriser les échanges de biens, d'argent, de créances, de dettes, de capitaux, ... Elle est chargée d'évaluer les **résultats** de ces échanges (**bénéfices ou pertes**).



---

▶ **Approche juridique de l'entreprise**

- ▶ Les entreprises individuelles (**personnes physiques**) et les sociétés (**personnes morales**) ont une personnalité juridique et à ce titre possèdent un **patrimoine**, détiennent des **droits**, des **obligations** et s'engagent par **contrats**.



---

## ▶ **Activités économiques de l'entreprise**

- ▶ Ces activités peuvent être regroupées selon différentes fonctions ayant des finalités spécifiques
  - ▶ commercialisation : vendre
  - ▶ production : fabriquer
  - ▶ approvisionnement : acheter
  - ▶ finance : rechercher des capitaux
  - ▶ gestion du personnel : gérer les ressources humaines
  - ▶ gestion comptable : fournir des informations financières
  - ▶ direction : prévoir, organiser, décider, coordonner, commander, contrôler



---

## ▶ **Activités financières de l'entreprise**

- ▶ Liées à la trésorerie, elles peuvent être classées en trois catégories :
  - ▶ **les opérations relatives à l'exploitation ou à l'activité** : acheter et payer, vendre et encaisser, payer les salaires, etc.
  - ▶ **les opérations relatives aux investissements** : acquérir et vendre des équipements, des constructions, du matériel, etc.
  - ▶ **les opérations de financement** : emprunter, augmenter le capital, rembourser des dettes, etc.



# SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE

---

- ▶ **Finalités de la comptabilité**
- ▶ La comptabilité a pour finalité de fournir des informations financières à l'intérieur de l'entreprise (chef d'entreprise, dirigeants de sociétés, personnel, etc.) et à l'extérieur (actionnaires, administration fiscale, etc.).



---

## ▶ **Fonctions de la comptabilité**

La comptabilité consiste à :

- ▶ saisir les données financières,
- ▶ les mémoriser, les enregistrer,
- ▶ les traiter,
- ▶ communiquer les résultats des traitements.



---

## ▶ Branches de la comptabilité

- ▶ On distingue deux branches principales et complémentaires :
  - ▶ la **comptabilité financière** ou générale dont le rôle est de satisfaire aux obligations réglementaires,
  - ▶ la **comptabilité de gestion** chargée de l'analyse et du contrôle des coûts.

...mais aussi le contrôle de gestion et la gestion budgétaire



# MODELE D'INFORMATION COMPTABLE

---

## ▶ **Éléments du modèle**

### ▶ **des flux d'échanges :**

- ▶ **flux entrants** : de marchandises, de matières premières, de capitaux, ...
- ▶ **flux sortants** : de marchandises, de produits finis, de capitaux, ...

### ▶ **des délais c'est à dire des durées :**

- ▶ entre les flux entrants et les flux sortants,
- ▶ entre des flux d'achats et des flux de paiement,
- ▶ entre des flux de ventes et des flux d'encaissement.

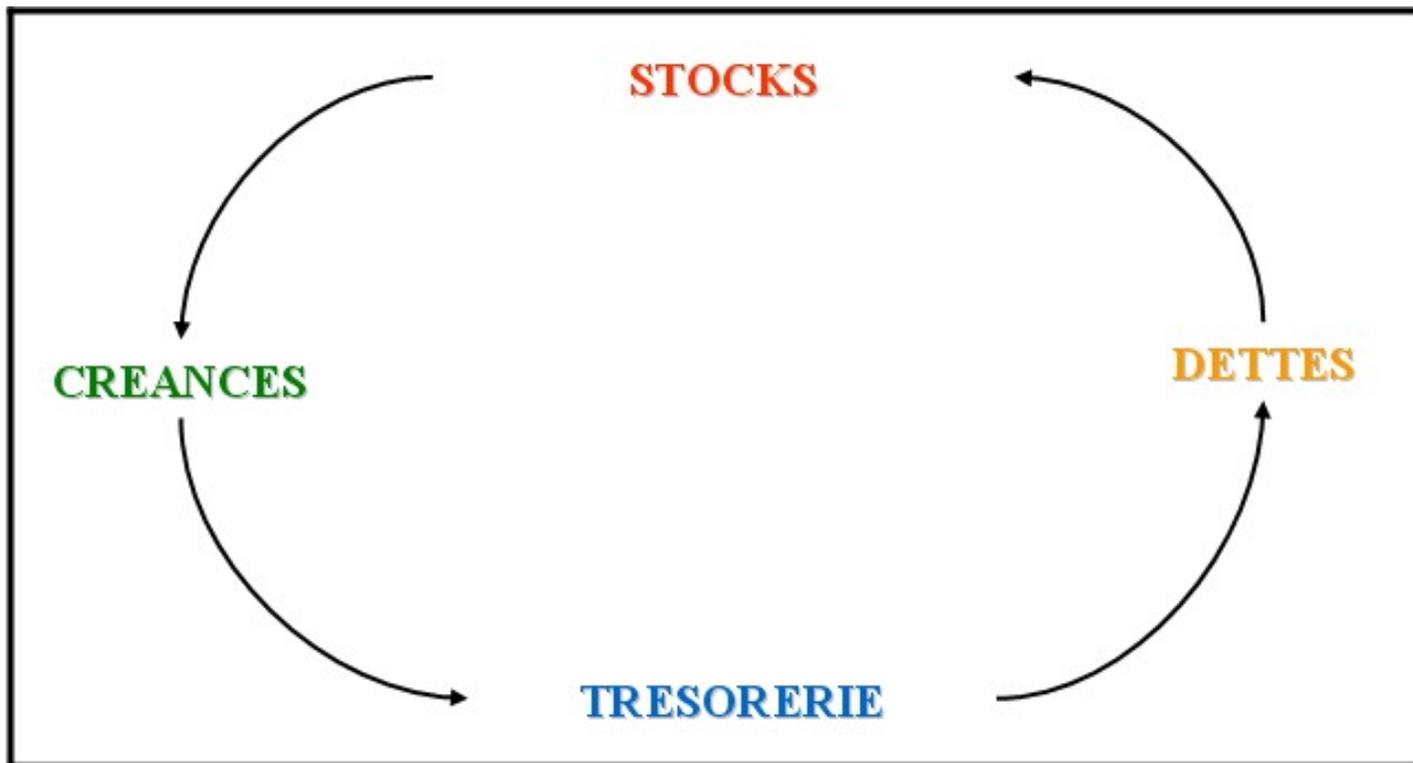


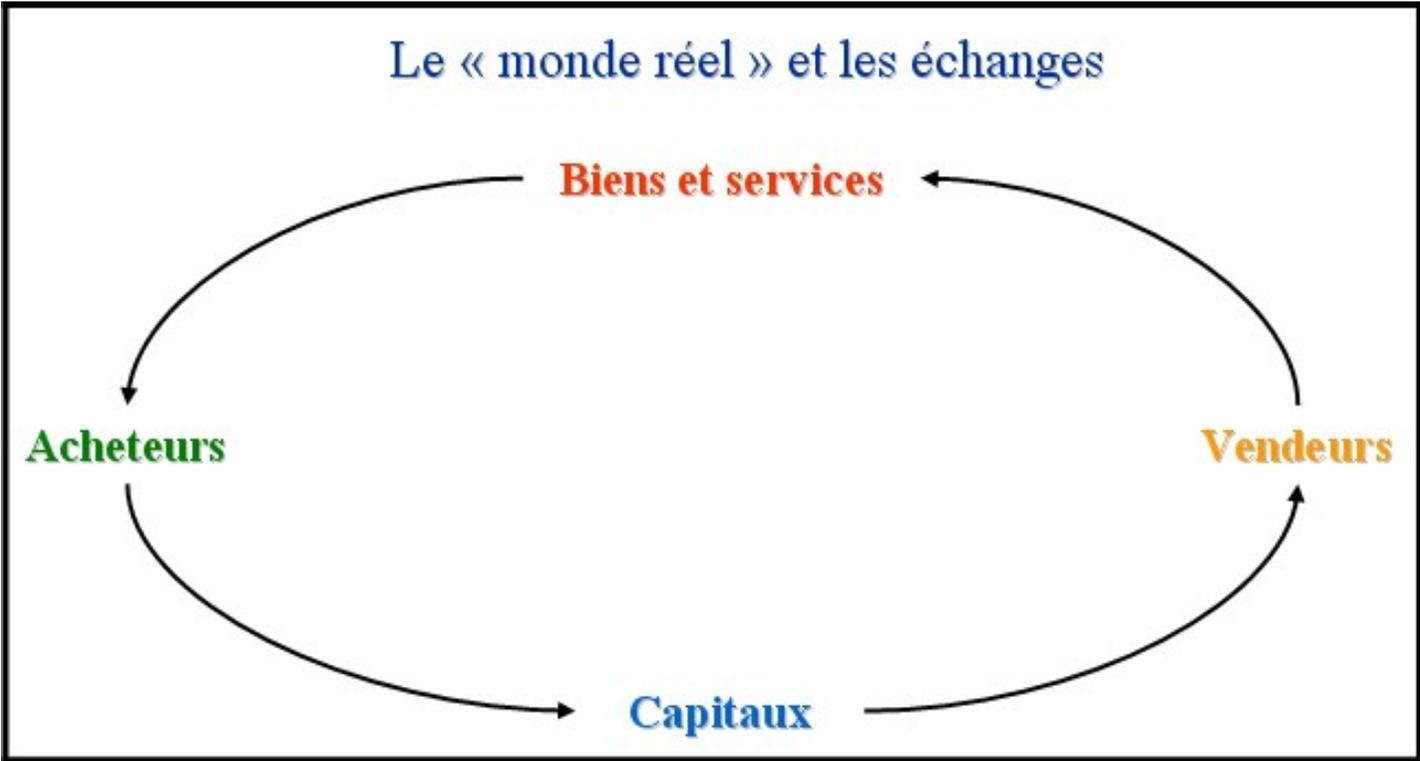
---

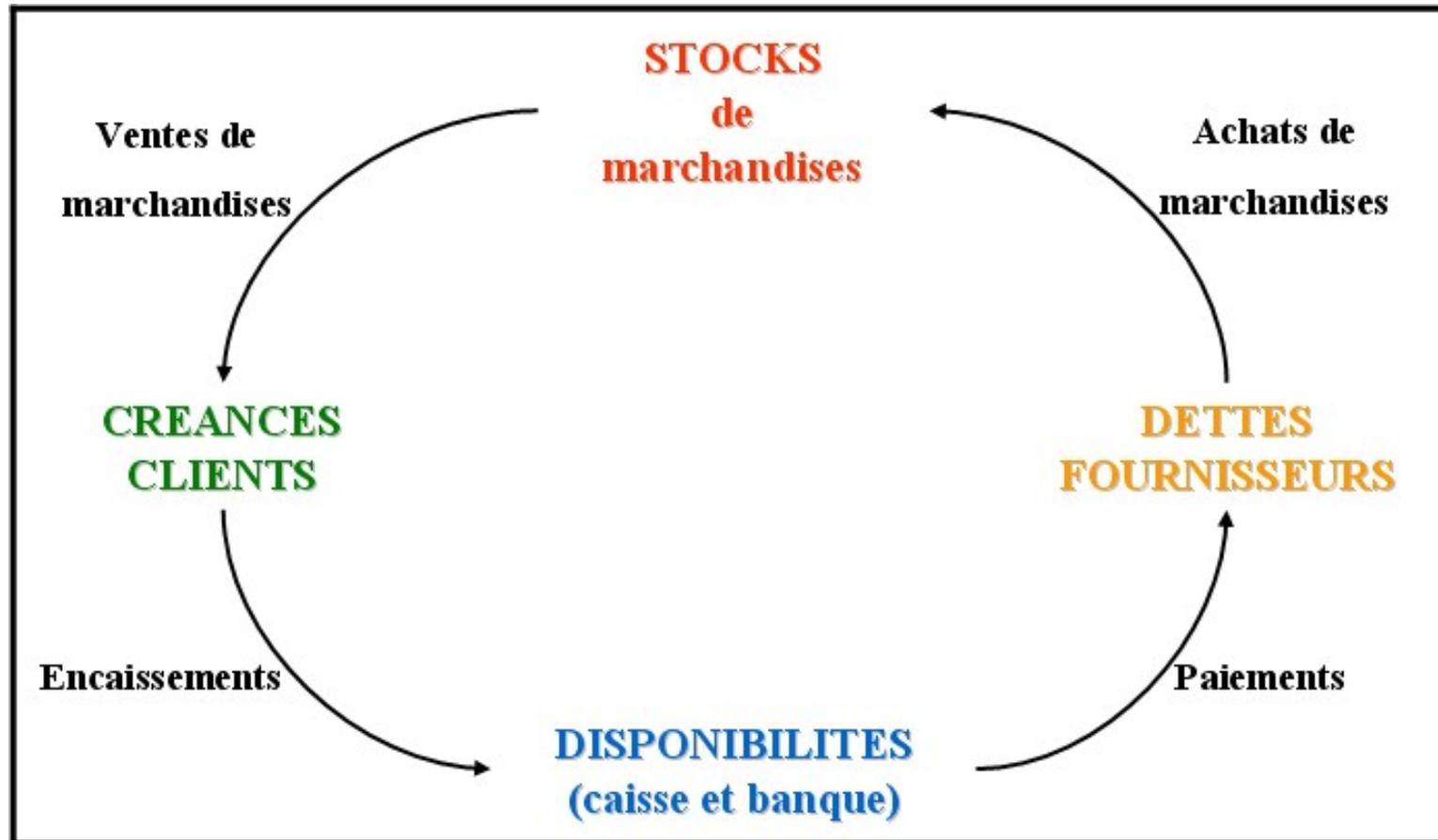
▶ **des niveaux :**

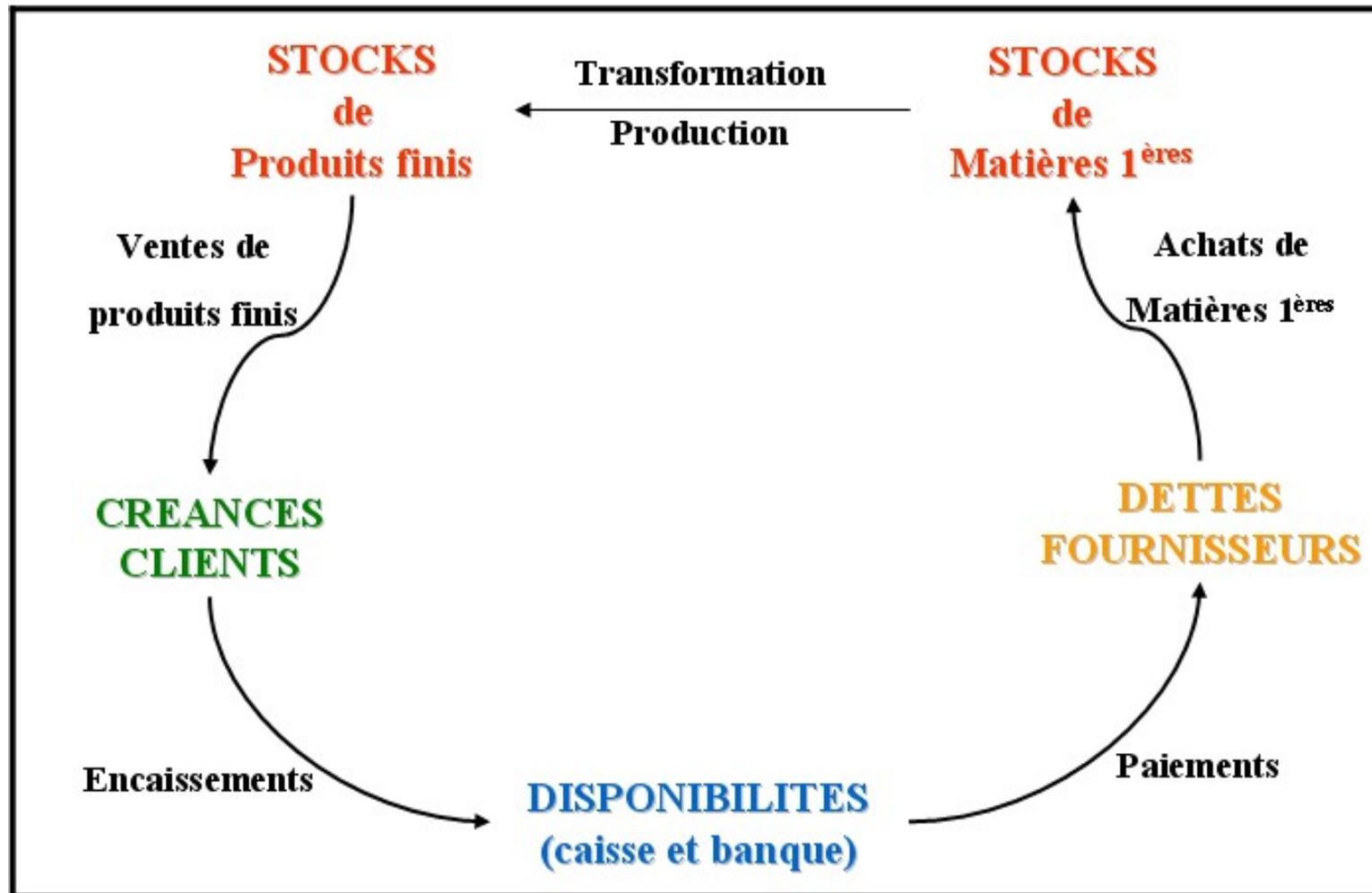
- ▶ niveau des stocks,
- ▶ niveau de trésorerie,
- ▶ niveau de dettes,
- ▶ niveau de créances, ...







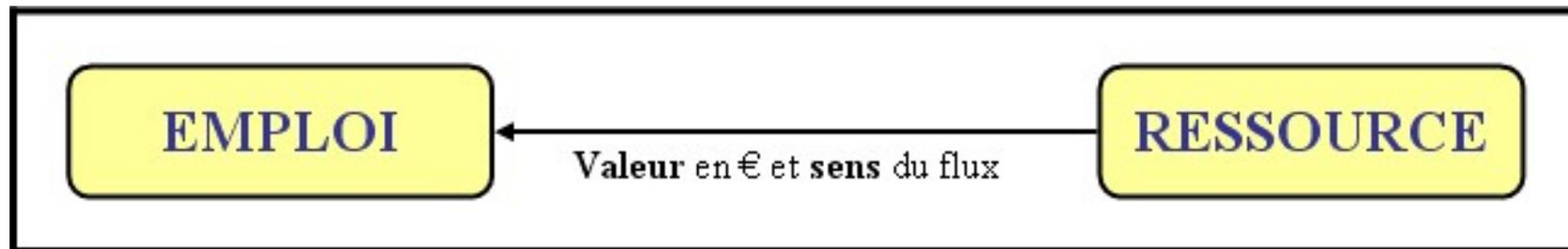




# PRINCIPE DU FLUX

---

- ▶ **Flux** = mouvement de biens ou d'argent
- ▶ Par convention, tout flux a une valeur exprimée en unité monétaire (Euros) et un sens



# NATURE ET CATEGORIES DE FLUX

---

## ▶ Les flux réels

- ▶ Exemples de flux réels :
  - ▶ flux de matières premières,
  - ▶ flux de marchandises,
  - ▶ flux de produits finis,
  - ▶ flux de services (ou prestations).

## ▶ Les flux financiers

- ▶ Exemples de flux financiers :
  - ▶ paiements,
  - ▶ encaissements.



---

## ▶ Les flux externes

▶ Les flux entreprise ↔ environnement

▶ Exemples de flux externes :

- ▶ flux entrants : *les marchandises achetées pour être revendues en l'état (Ent Commerciale), le travail fourni par les salariés de l'entreprise, les services consommés en provenance des tiers*
- ▶ flux sortants : *les ventes de marchandises , les prestations de service*



---

## ▶ **Les flux internes**

### ▶ Exemples de flux internes :

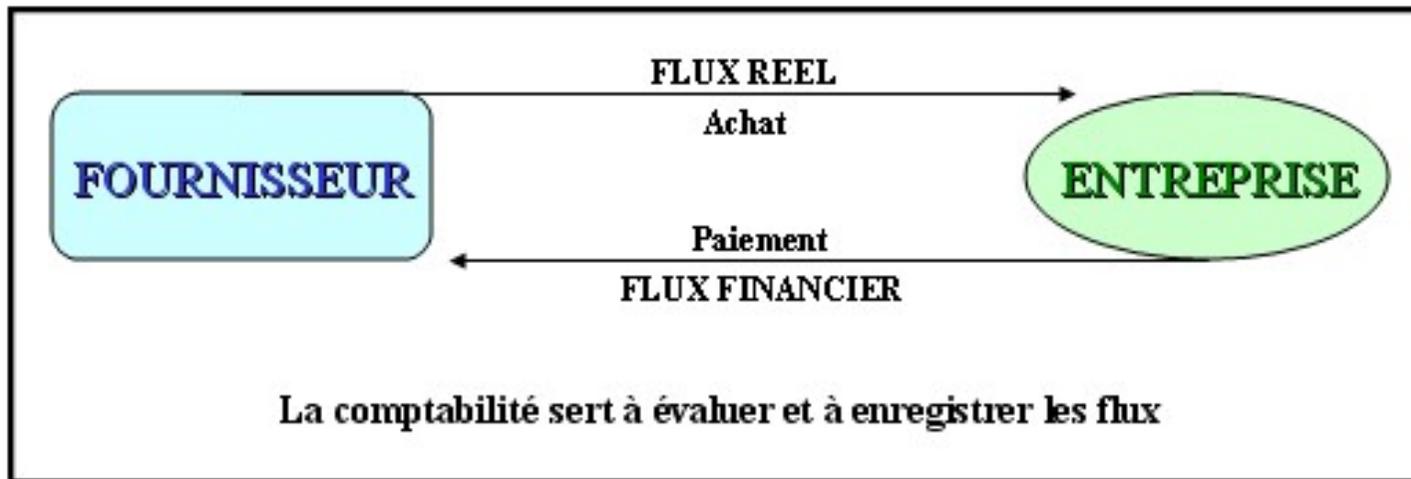
- ▶ dépôt d'espèces sur le compte en banque,
- ▶ virement de fonds de compte à compte,
- ▶ déplacement de matériel entre deux unités d'une même entreprise (ou entité).



# RELATIONS DE L'ENTREPRISE ET FLUX

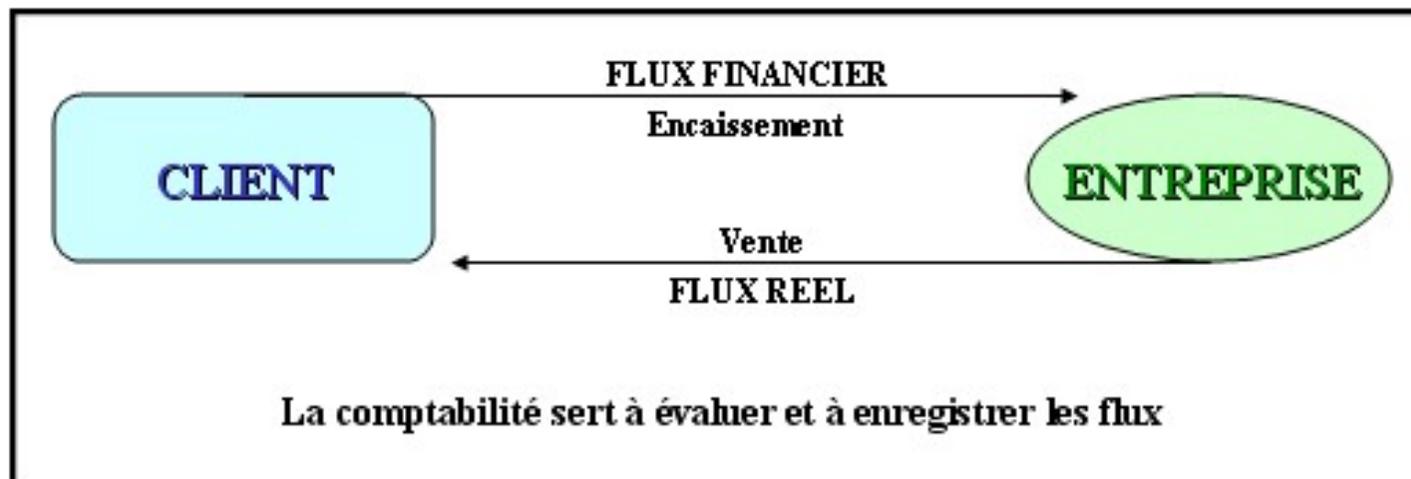
---

## ► Les flux avec un fournisseur



---

► **Les flux avec un client**



---

▶ **Que faut-il enregistrer en comptabilité pour chaque flux ?**

- ▶ une ressource,
- ▶ un emploi,
- ▶ la nature du flux (achat, paiement, vente, encaissement...),
- ▶ le montant en €.

▶ **A partir de quels documents ?**

- ▶ Documents commerciaux : factures, chèques, tickets de caisse, bulletins de salaires, ... => **PREUVE**
- ▶ En aucun cas à partir de bons de commande, bons de livraison, communications téléphoniques, ...



L'emploi :  
*Destination  
des fonds*

La ressource :  
*Origine des  
fonds*

**2 formes :**

- Un **actif** : un élément "positif" du patrimoine nécessaire à la création de richesse (Valeur économique positive). Ex: machine, véhicule..

**2 formes :**

- Un **passif** : un élément "négatif" du patrimoine correspondant à une obligation envers les tiers (Valeur économique négative). Ex: Emprunt, dette fournisseurs..

Bilan

Compte de  
résultat

- Une **charge** : coût encouru pour générer des revenus (salaires, loyers, charges d'intérêts..)

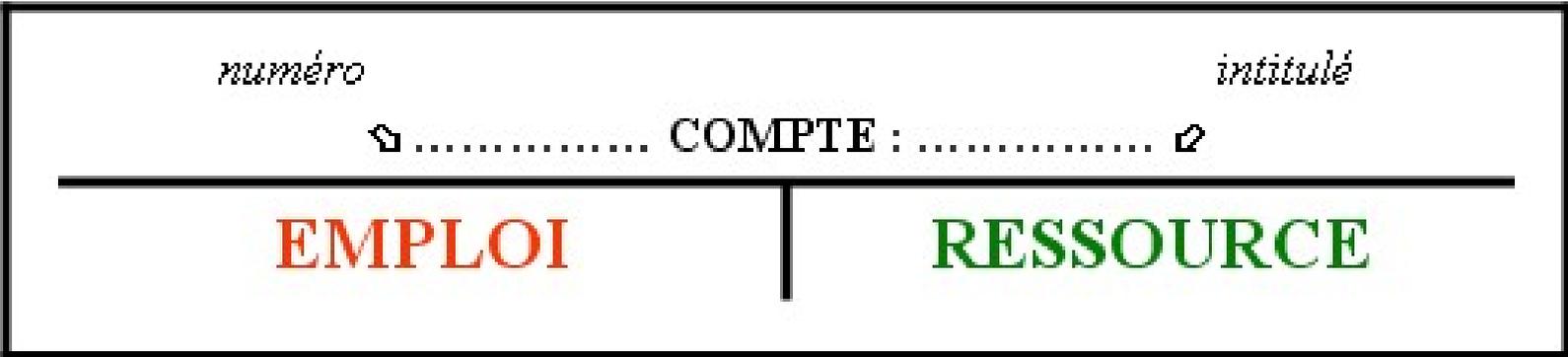
- Un **produit** : une richesse acquise (vente, prestation de service..)

# CONVENTIONS COMPTABLES

---

- ▶ **Le compte**
- ▶ Il peut se définir comme un cadre de classement de valeurs de même nature.
- ▶ Le compte comprend schématiquement une colonne de gauche appelée **DÉBIT (D)** et une colonne de droite est appelée **CRÉDIT (C)**
- ▶ **Les débits (D)** représentent les **emplois** et les **crédits (C)** représentent les **ressources**





---

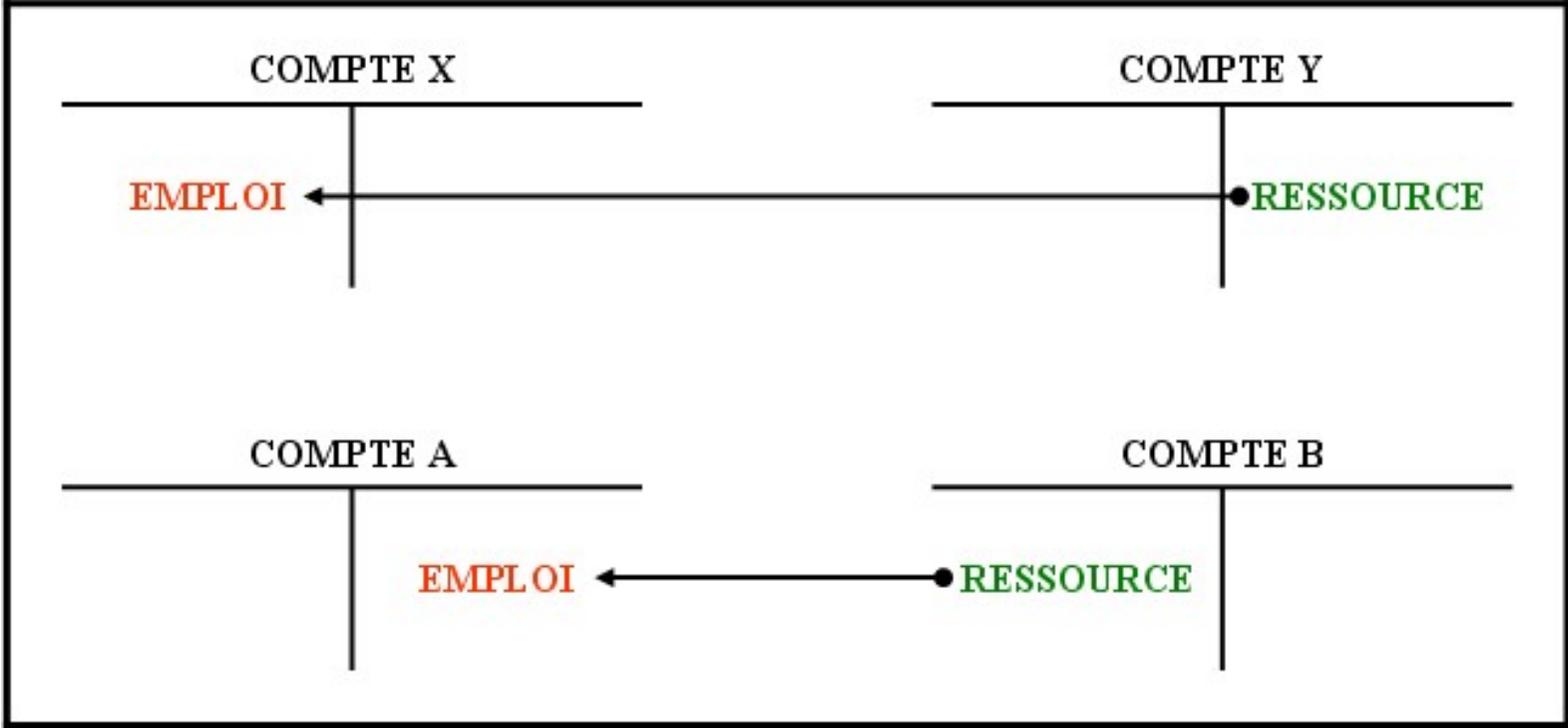
▶ **L'enregistrement des flux**

▶ Principe de la **PARTIE DOUBLE** :

Toute opération se traduit par une double inscription comptable :

- au moins une inscription dans un compte intervenant en EMPLOI (« J'AI PU »)
- au moins une inscription dans un compte intervenant en RESSOURCE (« GRÂCE À »)





# FONCTIONNEMENT DES COMPTES

---

## Comptes de bilan

Actif	Passif																				
<p data-bbox="465 587 808 639">Comptes d'actif</p> <table border="0" data-bbox="286 667 904 1066"><tr><td data-bbox="309 671 353 715">D</td><td data-bbox="860 671 904 715">C</td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="286 719 904 727"><hr/></td></tr><tr><td data-bbox="427 791 456 818">+</td><td data-bbox="757 791 779 818">-</td></tr><tr><td data-bbox="282 898 577 951">Augmentation</td><td data-bbox="647 898 882 951">Diminution</td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="465 1015 725 1066">des emplois</td></tr></table>	D	C	<hr/>		+	-	Augmentation	Diminution	des emplois		<p data-bbox="1402 587 1812 639">Comptes de passif</p> <table border="0" data-bbox="1223 667 1890 1066"><tr><td data-bbox="1245 671 1290 715">D</td><td data-bbox="1823 671 1868 715">C</td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="1223 719 1890 727"><hr/></td></tr><tr><td data-bbox="1364 791 1393 818">-</td><td data-bbox="1693 791 1722 818">+</td></tr><tr><td data-bbox="1218 898 1453 951">Diminution</td><td data-bbox="1579 898 1890 951">Augmentation</td></tr><tr><td colspan="2" data-bbox="1402 1015 1733 1066">des ressources</td></tr></table>	D	C	<hr/>		-	+	Diminution	Augmentation	des ressources	
D	C																				
<hr/>																					
+	-																				
Augmentation	Diminution																				
des emplois																					
D	C																				
<hr/>																					
-	+																				
Diminution	Augmentation																				
des ressources																					



---

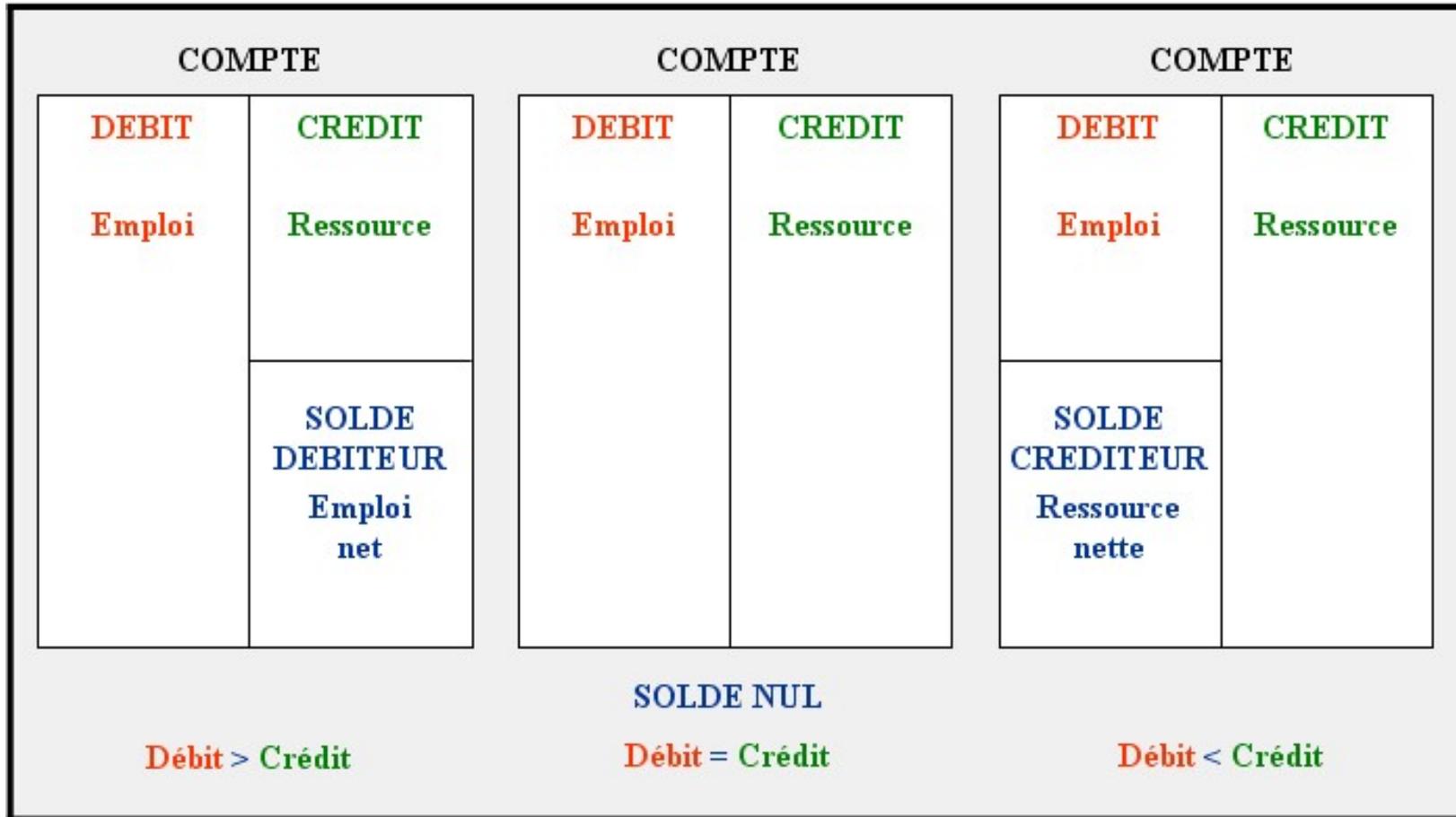
# Comptes de gestion

Comptes de charges		Comptes de produits	
D	C	D	C
+	-	-	+
Augmentation	Diminution	Diminution	Augmentation
des emplois		des ressources	



# SITUATION DES COMPTES

---



# LE PLAN DES COMPTES

---

CLASSES	INTITULES	COMMENTAIRES	Exemples
1	<b>Comptes de capitaux</b>	Elle regroupe tous les moyens financiers utilisés à l'exception des concours bancaires courants.	Capital Emprunts auprès des établissements de crédits
2	<b>Comptes d'immobilisations</b>	Elle fait apparaître les différentes catégories d'immobilisations : <ul style="list-style-type: none"><li>- corporelles</li><li>- incorporelles</li><li>- financières</li></ul>	Matériel de transport, Frais d'établissement, Prêts
3	<b>Comptes de stocks et d'en-cours</b>	Elle englobe les biens et les services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être : <ul style="list-style-type: none"><li>- soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours</li><li>- soit consommés au premier usage</li></ul>	Stocks de matières premières Stocks de produits finis Stocks de marchandises



---

4	<b>Comptes de tiers</b>	Elle enregistre les opérations (dettes et créances) à court terme faites avec des tiers (clients, fournisseurs, Etat)	Fournisseurs, personnel, Rémunérations dues, Clients
5	<b>Comptes financiers</b>	Elle constate les mouvements de valeurs en espèces ou à l'encaissement ainsi que les opérations faites avec les banques et les agents de change. Par extension, elle comprend les comptes des Valeurs Mobilières de Placement.	Valeurs mobilières de placements Banques Caisse

---



6	<b>Comptes de charges</b>	<p>Elle correspond aux sommes ou aux valeurs versées ou à verser en contrepartie des biens et services consommés par l'entreprise au cours de son activité. La distinction suivante est faite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charges d'exploitation</li> <li>- Charges financières</li> <li>- Charges exceptionnelles</li> </ul>	<p>Achats de marchandises Charges d'intérêts Charges exceptionnelles/ opérations de gestion etc</p>
7	<b>Comptes de produits</b>	<p>Elle correspond aux sommes ou aux valeurs reçues ou à recevoir en contrepartie des activités principales, accessoires ou exceptionnelles réalisées par l'entreprise au cours de son activité. La distinction suivante est faite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produits d'exploitation</li> <li>- Produits financiers</li> <li>- Produits exceptionnels</li> </ul>	<p>Ventes de marchandises Escomptes obtenus Produits exceptionnels/ opérations de gestion</p>
8	<b>Comptes spéciaux</b>	<p>Elle regroupe tous les comptes spéciaux qui n'ont pas leur place dans les classes de 1 à 7.</p>	<p>Engagements hors bilan donnés ou reçus par l'entreprise (avals, cautions)</p>



# ENREGISTREMENT DES FLUX REELS ET DES FLUX FINANCIERS

---

- ▶ Il s'agit de flux entrants ou sortants qui traduisent les relations de l'entreprise avec son environnement.
- ▶ Pour chaque opération, il faut indiquer les noms des comptes nécessaires et enregistrer les montants.



---

## ▶ **Flux réels sortants et flux financiers entrants**

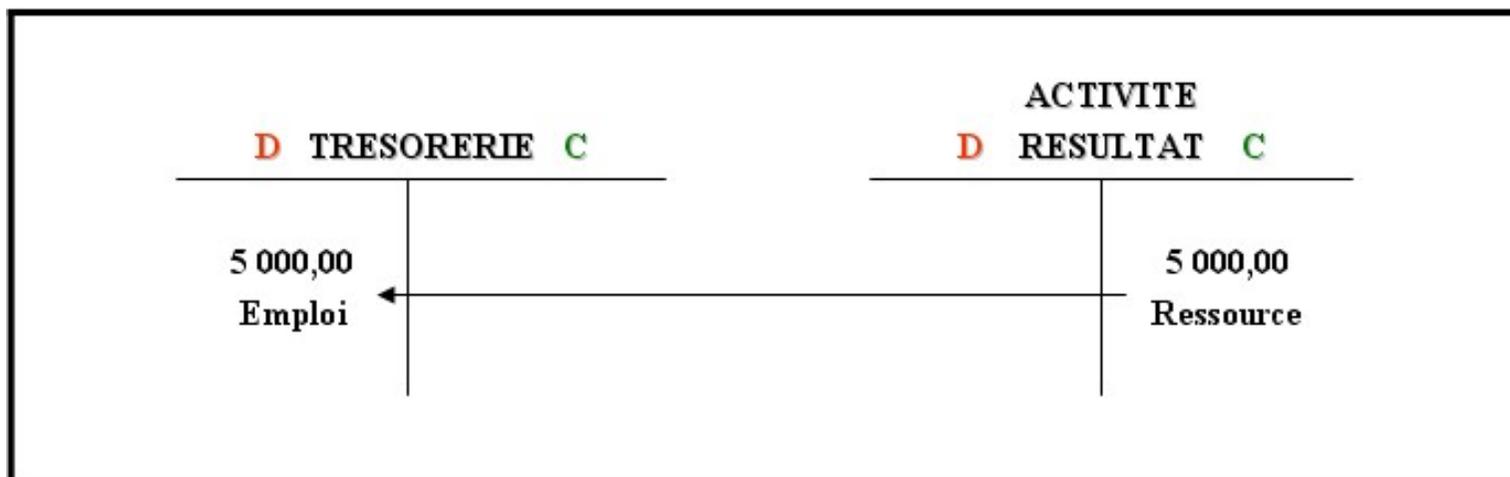
- ▶ Le plus souvent , ils concernent des ventes de marchandises ou de produits finis ou prestations de services destinés à des clients.
- ▶ Les créances détenues par l'entreprise sur ces clients peuvent faire l'objet d'encaissements à crédit (ou à échéance) ou immédiatement (au comptant).



---

▶ **Situation 1 : Vente au comptant**

- ▶ Vente de marchandises à un client inhabituel.
- ▶ **L'encaissement** du prix se fait au **comptant, sans crédit.**
- ▶ Montant : **5 000,00 €.**

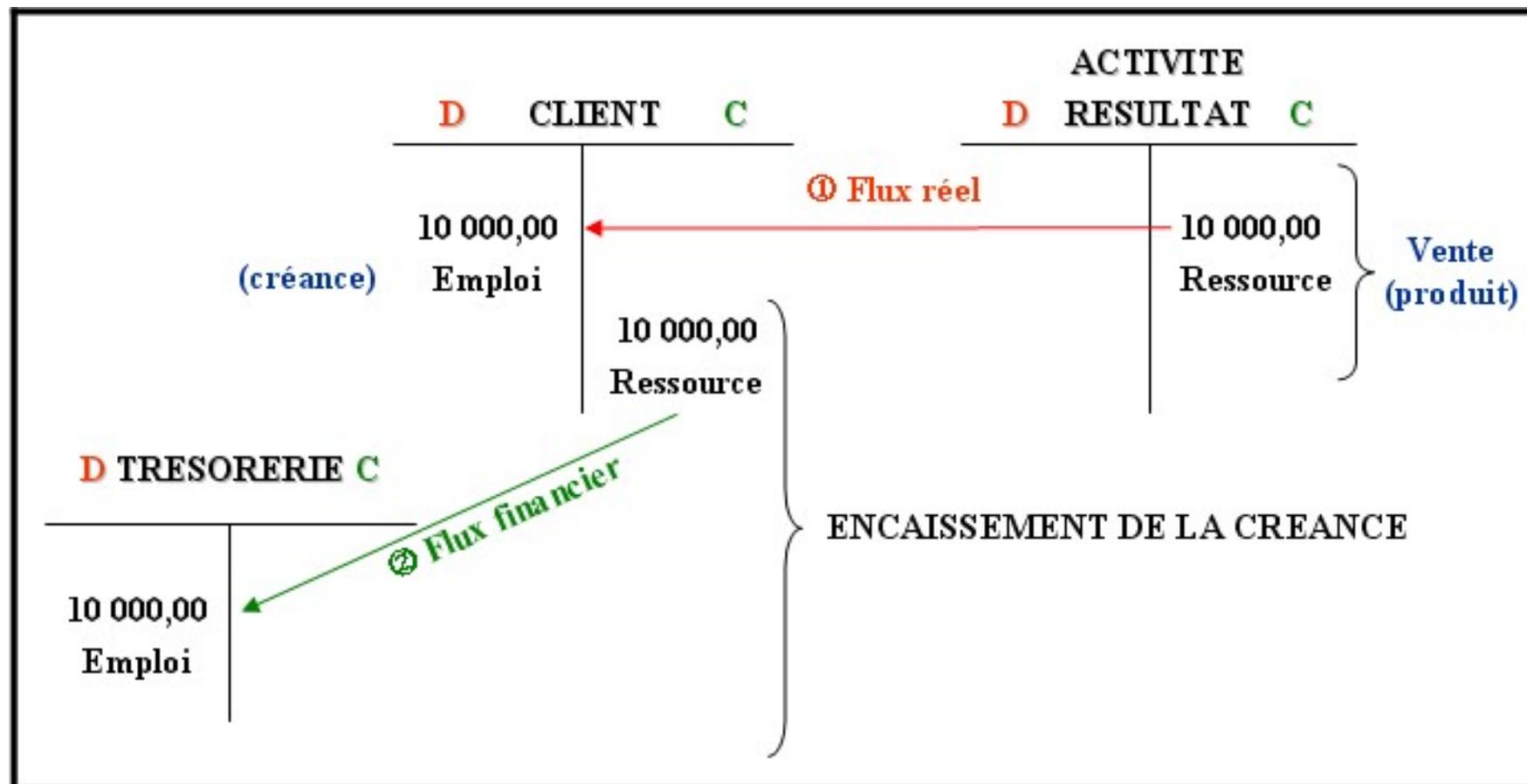


---

## ▶ **Situation 2 : Vente à crédit**

- ▶ Une facture de vente de marchandises est adressée à un client fidèle.
- ▶ Un délai de paiement de **90 jours** lui est accordé.
- ▶ C'est donc une vente à crédit. Montant sans TVA (pour simplifier) : **10 000,00 €**.





---

## ▶ Flux réels entrants et flux financiers sortants

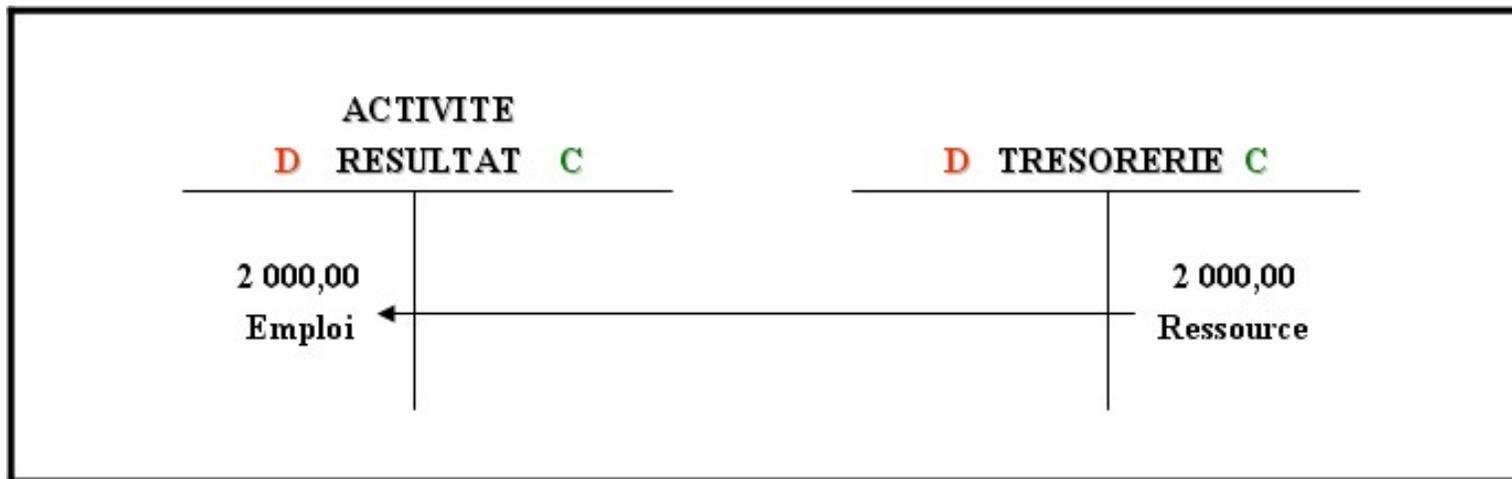
- ▶ Les opérations portent sur des achats de services ou de matières premières ou de marchandises à des « fournisseurs de biens et services ».
- ▶ Les dettes de l'entreprise peuvent être exigibles (ou payables) à échéance ou au comptant.



---

▶ **Situation 1 : Achat au comptant**

- ▶ Facture d'achat de fournitures avec paiement au comptant.
- ▶ Montant : **2 000,00 €.**

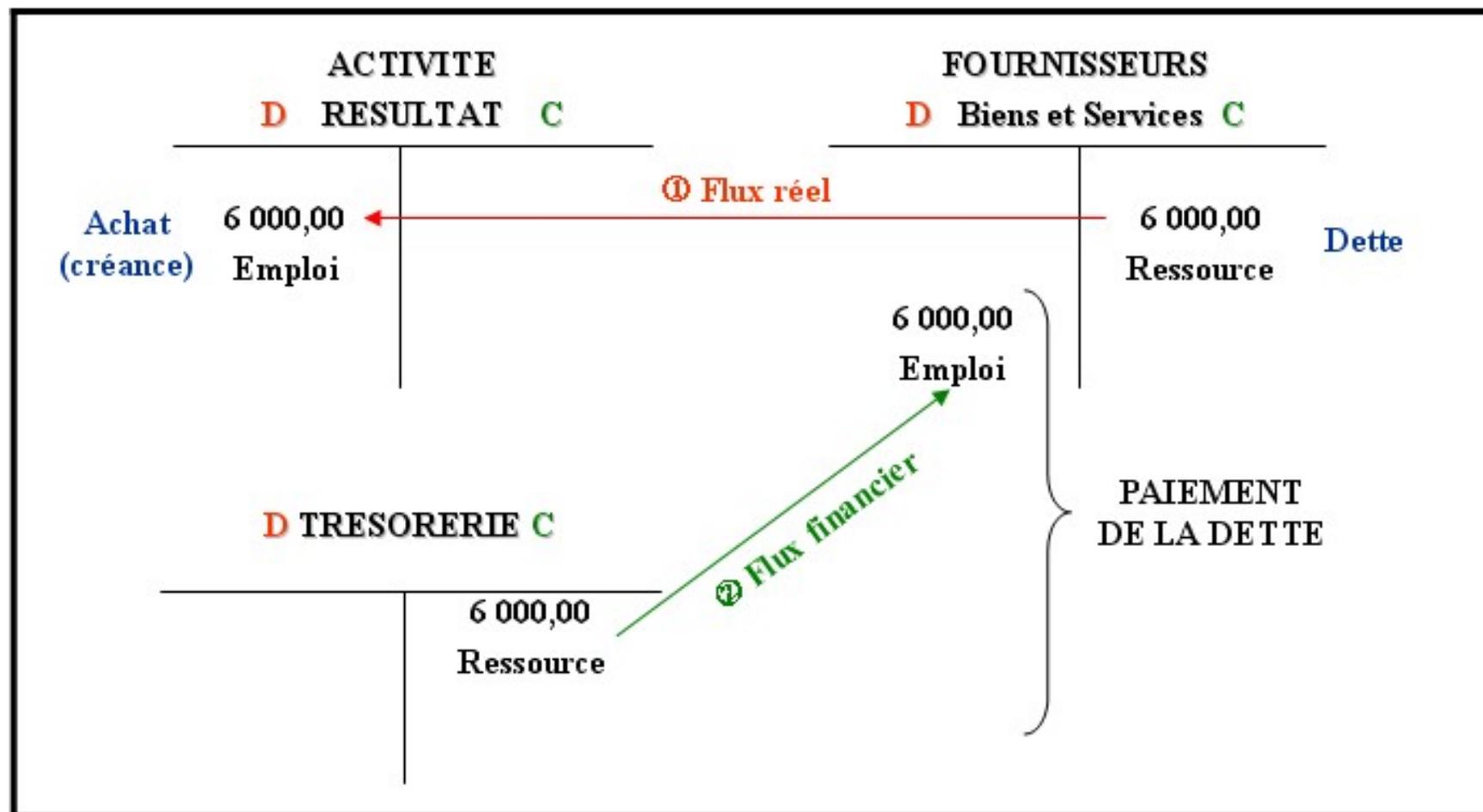


---

▶ **Situation 2 : Achat à crédit**

- ▶ L 'entreprise reçoit une facture d'un fournisseur pour l'achat de marchandises.
- ▶ Le **paiement** doit être effectué dans **60 jours**.
- ▶ Montant : **6 000,00 €**.





► **Evaluation du résultat de l'activité de l'entreprise à l'issue de ces opérations**

D		ACTIVITE RESULTAT	C		
CHARGES (achats)	8 000,00		15 000,00	PRODUITS (ventes)	
RESULTAT : + 7 000,00 (solde créditeur) (Bénéfice)					

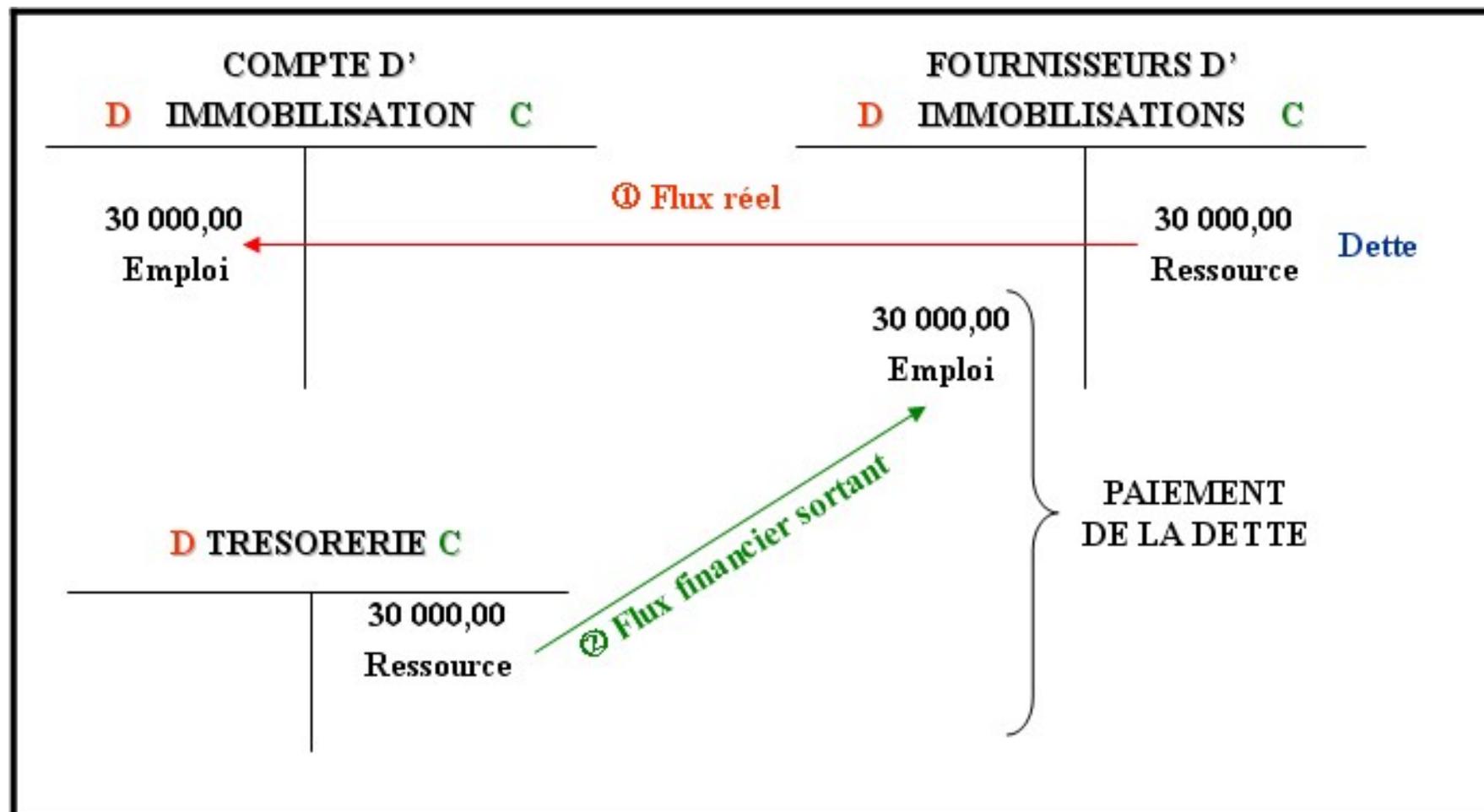


---

## ▶ **Acquisitions de biens durables : les immobilisations**

- ▶ Pour réaliser leurs activités, les entreprises doivent disposer de biens d'équipements.
- ▶ Ces opérations d'acquisitions ou d'investissements en matériel, outillage, terrains, constructions, véhicules, ... sont réalisées auprès de fournisseurs spécialisés dits « fournisseurs d'immobilisations ».
- ▶ Exemple : réception de la facture d'un garage automobile pour l'acquisition d'un véhicule de livraison. Montant : **30 000,00 €**.





# AUTRES FLUX

---

- ▶ **Les apports durables de l'entrepreneur lors de la constitution de l'entreprise**
- ▶ Pour créer une entreprise, il est nécessaire d'effectuer certains apports financiers (fonds) et/ou des apports en matériel (immobilisations).
- ▶ La valeur de ces apports représente la valeur de l'entreprise au moment de sa création.



---

## ▶ Exemple

- ▶ Un entrepreneur réalise les apports suivants :
  - ▶ Apport en *numéraire* de fonds déposés en banque : **350000 €.**
  - ▶ Apports en *nature* :
    - ▶ d'une construction estimée à **1 500 000,00 €**,
    - ▶ d'un terrain d'une valeur de **400 000,00 €**,
    - ▶ d'un stock de marchandises valant **50 000,00 €**.
- ▶ **Que vaut l'entreprise lors de sa création ?**
- ▶ **Comment enregistrer les apports effectués par l'entrepreneur ?**



TRESORERIE			
D	BANQUE	C	
	350 000,00		
	Emploi		
D	TERRAIN	C	
	400 000,00		
	Emploi		
D	CAPITAL	C	
		2 300 000,00	
		Ressource	
			} Valeur de l'entreprise à la création

CONSTRUCTION			
D	CONSTRUCTION	C	
	1 500 000,00		
	Emploi		
STOCK			
D	MARCHANDISES	C	
	50 000,00		
	Emploi		



---

## ▶ **Les emprunts**

- ▶ Pour financer l'acquisition d'immobilisations, il est bien souvent nécessaire d'emprunter des fonds auprès d'organismes financiers.
- ▶ En contrepartie, l'entreprise devra :
  - ▶ payer des intérêts,
  - ▶ rembourser les fonds empruntés selon un échéancier.



---

## ▶ Exemple

- ▶ Une entreprise contracte un emprunt de 500 000,00 €, en début d'année, auprès d'un organisme financier spécialisé. Les fonds sont déposés sur le compte en banque.
- ▶ Amortissements et intérêts seront réglés par prélèvements automatiques sur le compte.
- ▶ Caractéristiques de l'emprunt :
  - ▶ durée 10 ans,
  - ▶ taux d'intérêt 12 % l'an.
- ▶ **Quel est le montant du remboursement annuel ? Quel est le montant des intérêts pour la 1<sup>ère</sup> année ?**
- ▶ **Combien l'entreprise doit-elle verser à son créancier à la fin de la 1<sup>ère</sup> année ?**
- ▶ **Comment enregistrer dans les comptes ces opérations ?**



- 
- ▶ **Montant du remboursement annuel => 500 000,00 € / 10 ans = 50 000,00 €**
  - ▶ **Montant des intérêts pour la 1<sup>ère</sup> année => 500 000,00 € x 12 % = 60 000,00 €**
  - ▶ **Montant à verser à son créancier à la fin de la 1<sup>ère</sup> année => 50 000,00 € + 60 000,00 € = 110 000,00 €**



ACTIVITE-RESULTAT		D TRESORERIE C		D EMPRUNTS C	
D (charges financières)	C	D	C	D	C
		(1) 500 000,00			500 000,00 (1)
		Emploi			Ressource (dette initiale)
			50 000,00(2)	(2) 50 000,00	
			→ Remboursement constant 1/10		
60 000,00 (3)			60 000,00 (3)		
		← Paiement des intérêts			
				Solde créditeur = 450 000,00 € (reste dû)	

**ANNUITE = REMBOURSEMENT + INTERETS**  
**(ou AMORTISSEMENT)**

Remarque : montant des intérêts pour la 2<sup>ème</sup> annuité => 450 000,00 € x 12 % = 54 000,00 €



# SITUATION FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE

---

- ▶ **Approche économique**

- ▶ La situation de l'entreprise à une certaine date est représentée par un tableau de synthèse des *emplois* et des *ressources* : **le BILAN**



---

**BILAN AU .... / .... / ....**

**EMPLOIS  
NETS**

**RESSOURCES  
NETTES**

**Comptes à solde  
DEBITEUR**

**Comptes à solde  
CREDITEUR**

**ACTIF**

**PASSIF**

**EQUILIBRE  $\Rightarrow$  ACTIF = PASSIF**



- 
- ▶ **Approche juridique ou patrimoniale**
  - ▶ Le bilan recense les éléments du *patrimoine* de l'entreprise.

<b>DROITS de PROPRIÉTÉ</b>	
<b>DROITS de CRÉANCES</b>	
<b>DROITS de DISPOSER</b> <b>(disponibilités)</b>	
	<b>OBLIGATIONS</b> <b>(de payer des DETTES)</b>



- 
- ▶ **Article L 123-12 du Code de Commerce** : « Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant ... doit établir des **comptes annuels à la clôture de l'exercice** au vu des enregistrements comptables et de **l'inventaire**. Ces comptes annuels comprennent **le bilan**, le compte de résultat et une annexe qui forment un tout indissociable ».
  - ▶ **Article 130-1 du Plan Comptable Général (PCG)** : « **Le bilan**, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.»
  - ▶ **Article 130-2** : « Le bilan décrit séparément les **éléments actifs et passifs de l'entité** et fait apparaître de façon distincte les **capitaux propres et les autres fonds propres**.
- 
- 

---

## ▶ Remarques

- ▶ Les éléments d'actif et de passif sont évalués séparément.
- ▶ Aucune compensation ne peut être effectuée entre les postes d'actif et de passif.
- ▶ Le ***bilan d'ouverture d'un exercice*** correspond au ***bilan de clôture avant répartition de l'exercice précédent***.
- ▶ Le bilan est donc un ***document de synthèse***, un tableau annuel, présenté à la fin de chaque période comptable ou ***exercice comptable***.



## BILAN au .../.../...

ACTIF (emplois)	Montants N	Montants N-1	PASSIF (ressources)	Montants N	Montants N-1
<p><b>ACTIF IMMOBILISE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Terrains</li> <li>Constructions</li> <li>Matériels</li> </ul> <p><b>ACTIF CIRCULANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Stocks</li> <li>Créances clients</li> <li>Banque - Caisse</li> </ul>			<p><b>CAPITAUX PROPRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capital</li> <li>Résultat (+ ou -)</li> </ul> <p>→ SITUATION NETTE</p> <p><b>DETTES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Emprunts</li> <li>Dettes fournisseurs</li> <li>Autres dettes</li> </ul>		

**COMPTES  
A SOLDE  
DEBITEUR**

**COMPTES  
A SOLDE  
CREDITEUR**



---

## Application :

M. Legrand dispose d'une somme de 150 000 € et décide le 30 septembre de créer un commerce de fruits, et légumes. Ces 150 000 € constituent l'apport qu'il met à la disposition de son entreprise. Mais cette somme est insuffisante pour débiter dans de bonnes conditions, et il emprunte 30 000 € à un ami.

Avec cette somme, sont achetés les biens suivants :

- Un local pour l'exercice du commerce : 100 000 €
- Une balance électronique : 12 000 €
- Un présentoir : 29 000 €

Après ces achats, il reste 39 000 € :

- En dépôt à la banque : 36 000 €
- En caisse : 3 000 €

Le bilan au 30 septembre ?

---



**Entreprise Legrand  
Bilan au 30 septembre**

<b>Emplois</b>	<b>Montant</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant</b>
Local	100000	<i>Capitaux propres</i>	
Balance électronique	12000	Capital	150000
Présentoir	29000	<i>Dettes</i>	
Banque	36000	Emprunt	30000
Caisse	3000		
<b>Total</b>	<b>180000</b>		<b>180000</b>



- 
- ▶ **Les principes de calcul du résultat de l'exercice dans le bilan**
  - ▶ Article 230-1 du PCG : « *Le résultat de l'exercice est égal ... à la variation des capitaux propres entre le début et la fin de l'exercice sauf s'il s'agit d'opérations affectant directement le montant des capitaux propres...* »
  - ▶ **Résultat de l'exercice = Total des capitaux propres à la fin de l'exercice – Total des capitaux propres au début de l'exercice**
- 



---

Cas 1 :

$$\textcircled{1} \quad \textcircled{2}$$
$$\text{ACTIF} > \text{DETTES} + \text{CAPITAL}$$

RESULTAT +  
(BENEFICE)

Cas 2 :

$$\textcircled{1} \quad \textcircled{2}$$
$$\text{ACTIF} < \text{DETTES} + \text{CAPITAL}$$

RESULTAT -  
(PERTE)

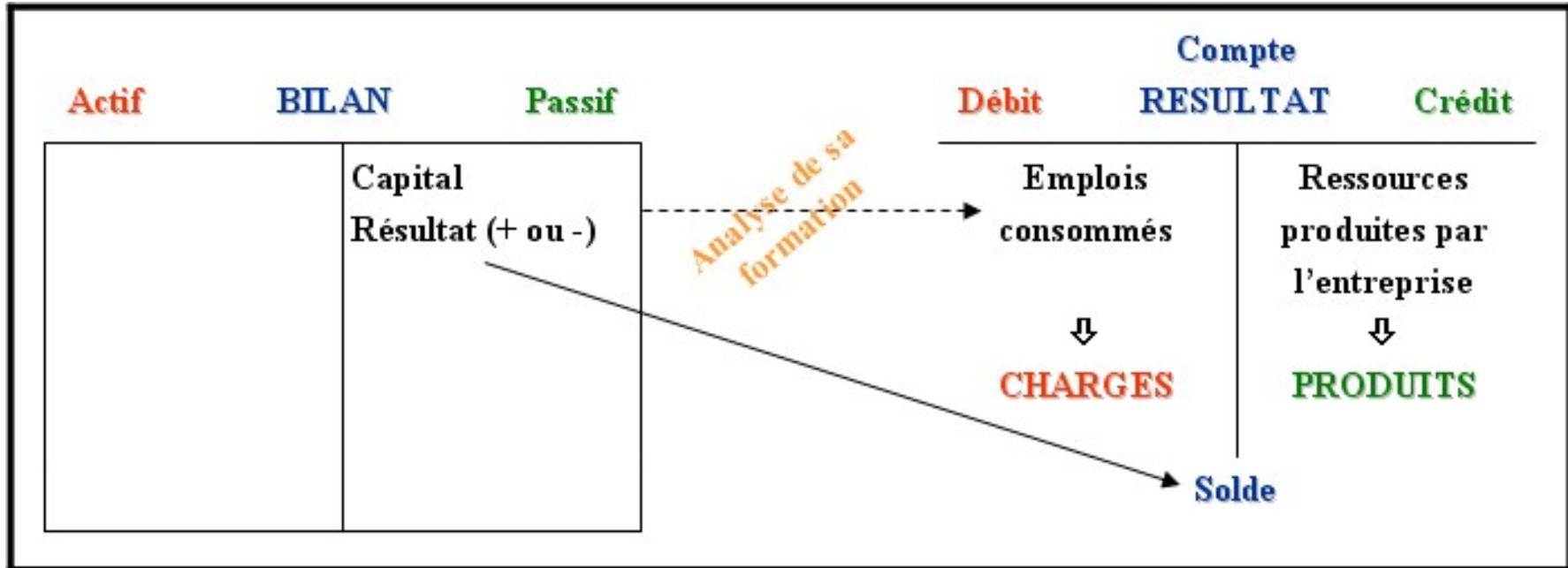
$$\textcircled{3} \text{ RESULTAT} = \text{ACTIF} - (\text{CAPITAL} + \text{DETTES})$$

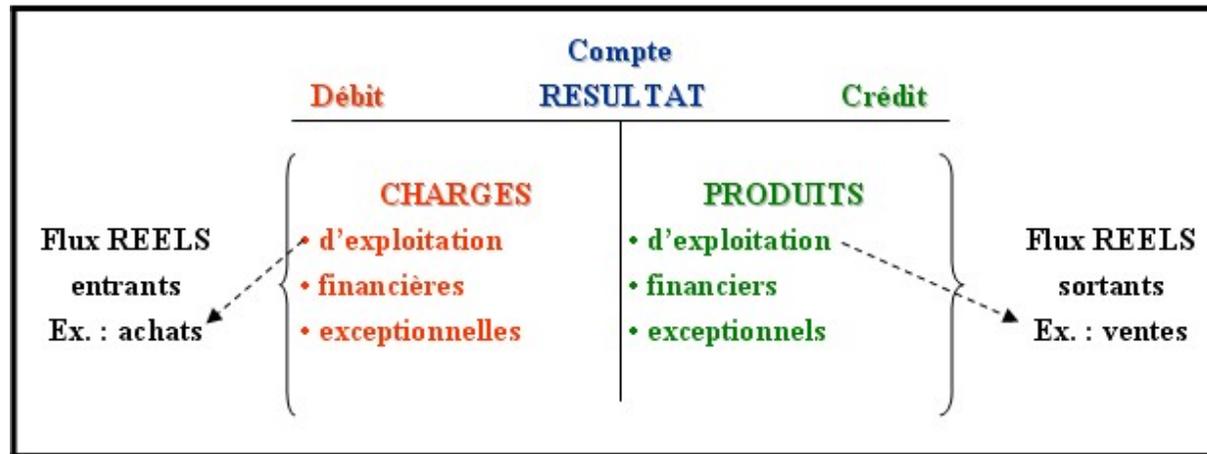


- 
- ▶ Le résultat (+ ou -) s'inscrit au ***passif*** du bilan, dans les ***capitaux propres***.
  - ▶ Il permet de déterminer la ***situation nette*** de l'entreprise :
  - ▶ **CAPITAL + RESULTAT (+ ou -) = SITUATION NETTE**



# COMPTE DE RESULTAT

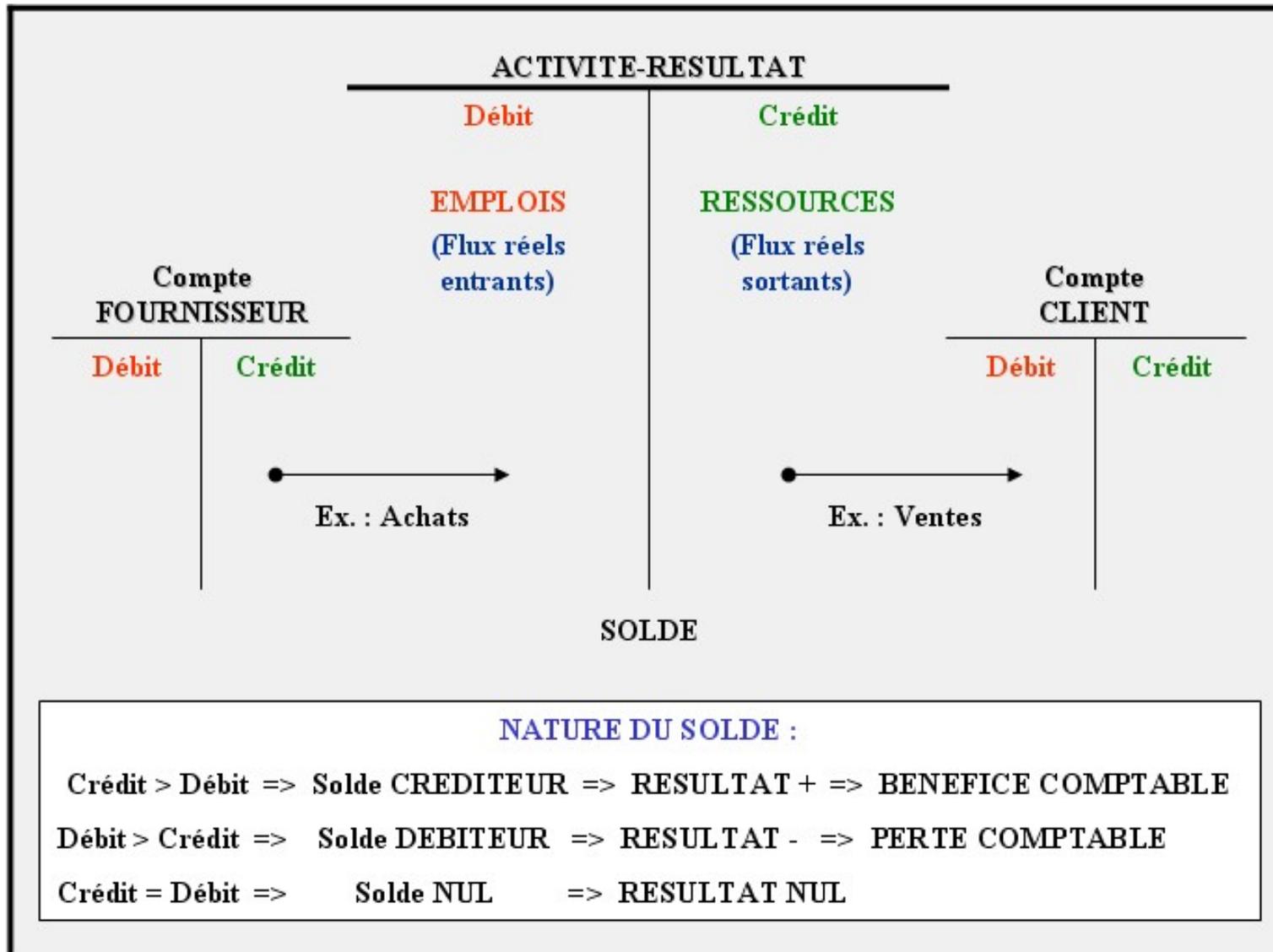




Dans le compte de résultat les **produits et les charges sont classés par nature afin de faire apparaître les différents niveaux de résultat.**

Les comptes de produits et les comptes de charges sont **regroupés dans des rubriques**

- Les **charges** sont constituées en grande partie de **flux réels entrants** (achats de biens ou services) **ou emplois consommés** pendant l'exercice.
- Les **produits** correspondent pour l'essentiel à des **flux réels sortants** (**ventes ou prestations**) **ou ressources produites** pendant l'exercice comptable.



---

DEBIT	Montants	CREDIT	Montants
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Services extérieurs		Prestations de services	
Impôts		Intérêts perçus sur prêts	
Salaires			
Intérêts payés sur emprunts			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

---



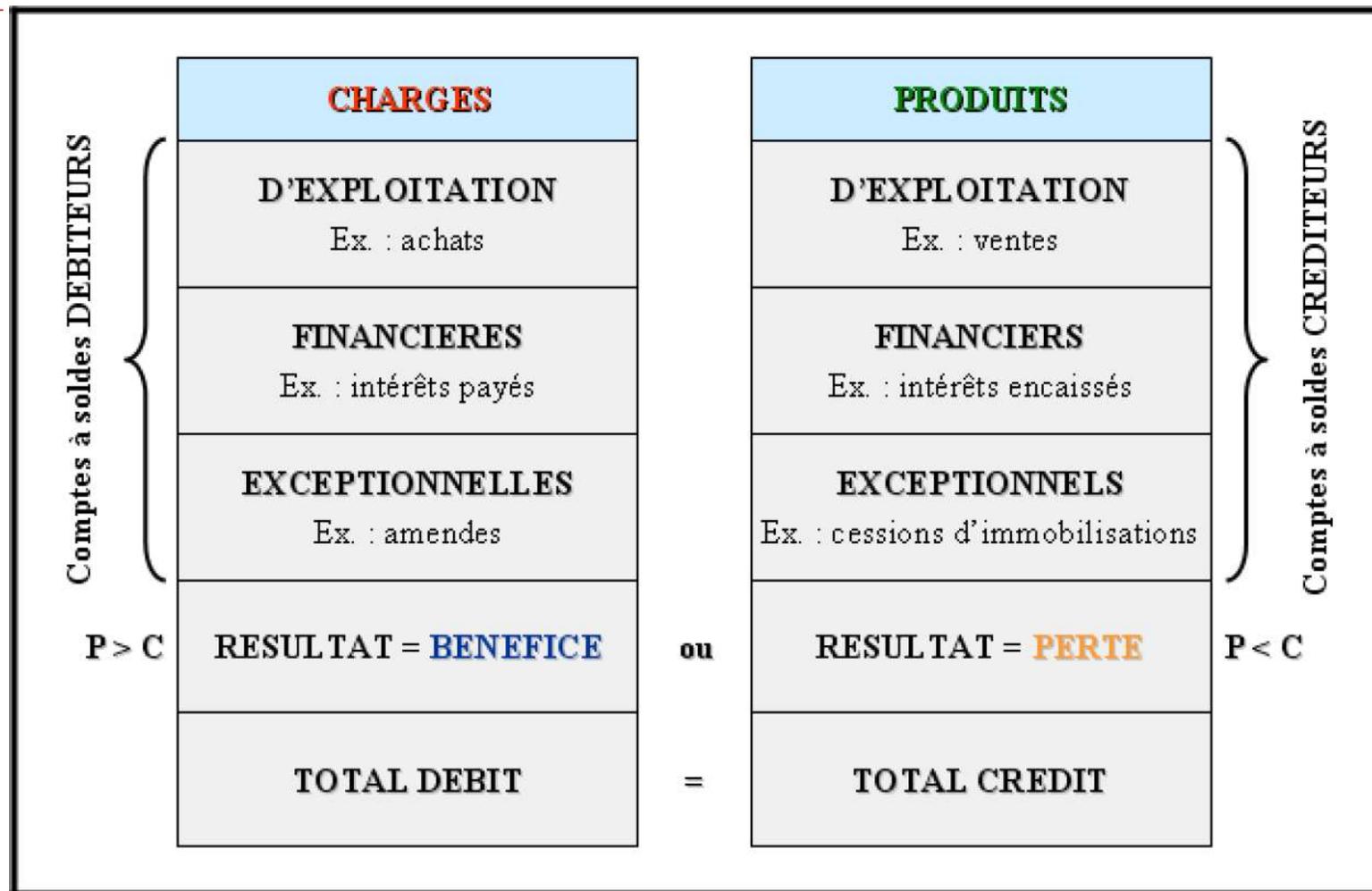
- 
- ▶ Article L 123-13 du Code de Commerce : « Le compte de résultat récapitule **les produits et les charges de l'exercice**,.... Il fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, **le bénéfice ou la perte de l'exercice**. Les produits et les charges classés par catégorie, doivent être présentés soit sous forme de tableaux, soit sous forme de liste. »
  - ▶ Article 130-3 du PCG : « Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, **sans qu'il soit tenu compte de leur date de paiement ou d'encaissement**. Selon le régime juridique de l'entité, le solde des charges et des produits constitue :
    - ▶ **le bénéfice ou la perte de l'exercice**
    - ▶ **l'excédent ou l'insuffisance de ressource.**
    - ▶ **Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes de charges et de produits.**
- 



<b>Achats</b>		<b>Impôts</b>		<b>Salaires</b>		<b>Autres charges</b>	
X		X		X		X	----- -
 <p><b>COMPTES DE GESTION</b></p>							

<b>Ventes</b>		<b>Produits financiers</b>		<b>Autres Produits</b>	
	X		X		X -----
 <p><b>COMPTES DE GESTION</b></p>					

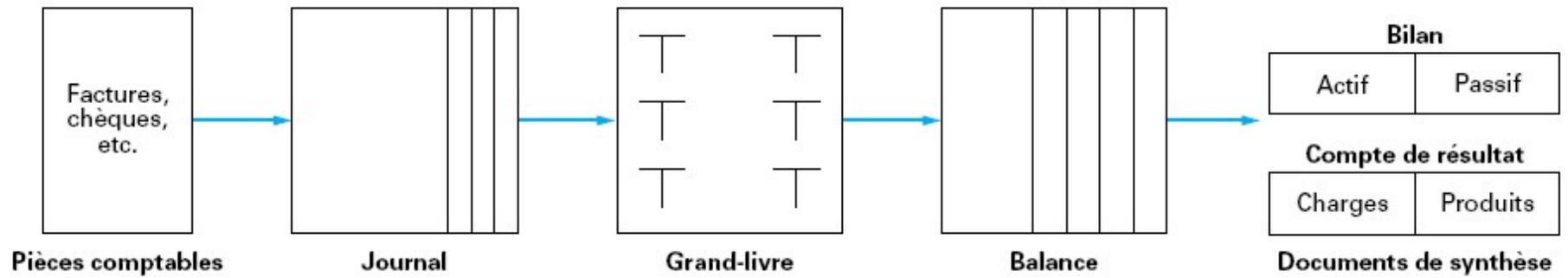






# LE CHEMIN COMPTABLE

---



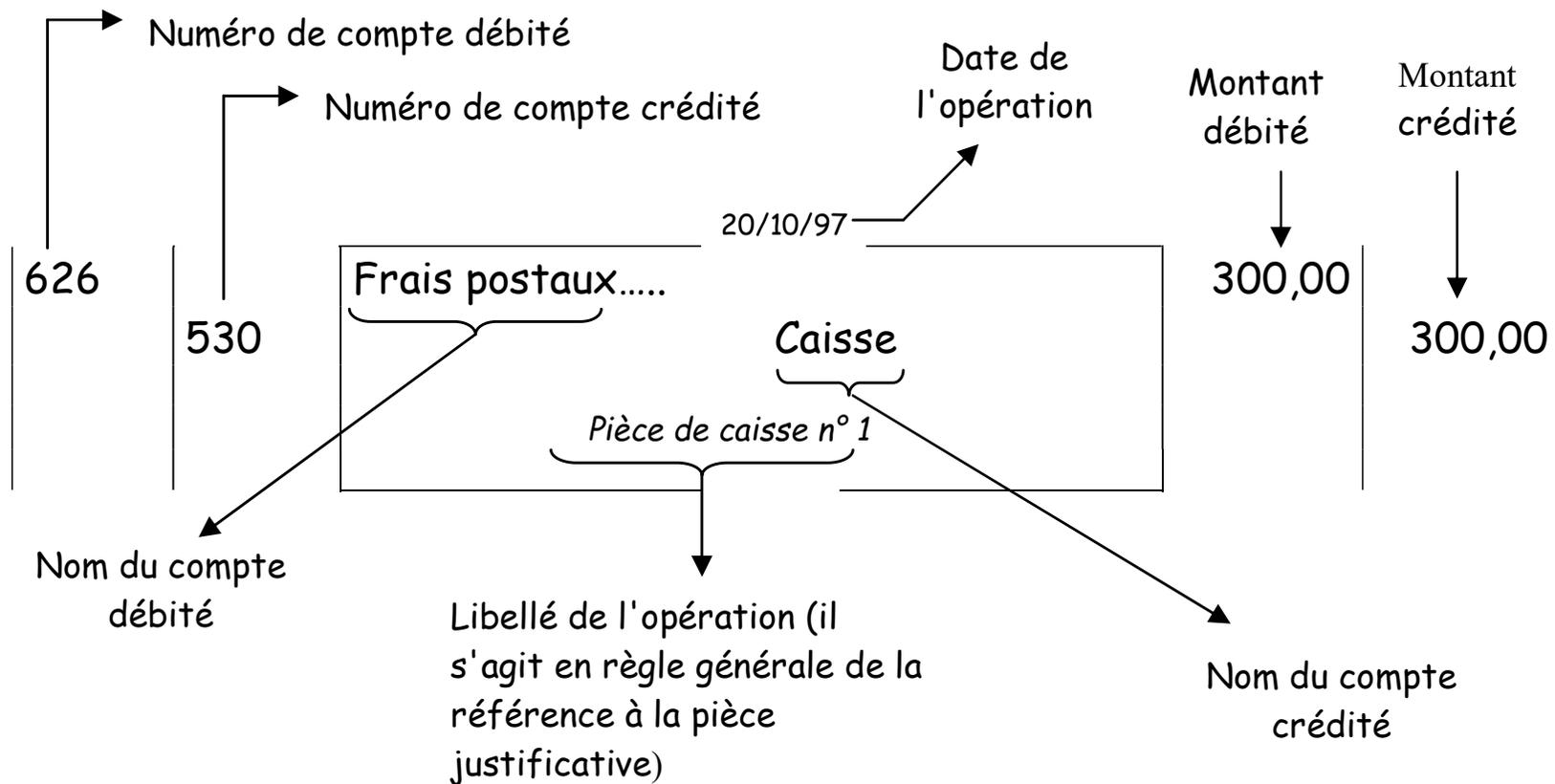
# Le journal

---

- ▶ **Le livre-journal** est un registre obligatoire sur lequel les opérations sont enregistrées chronologiquement sous la forme d'une écriture (ou article)
- ▶ **Délai de conservation** : 10 ans
- ▶ **Un formalisme particulier** est imposé au comptable car le livre-journal peut être utilisé comme moyen de preuve



# L'enregistrement dans le journal



# Le grand livre

---

- ▶ **Le grand-livre** est un registre obligatoire qui regroupe tous les comptes de l'entreprise. Il est "alimenté" par le report des écritures au journal.
- ▶ **Délai de conservation** : 10 ans.
- ▶ **Conditions de forme** : aucune condition de forme n'est prévue.



# La balance

---

- ▶ La balance est un tableau qui récapitule à un moment donné, pour tous les comptes de l'entreprise, le total des débits, le total des crédits et le solde.
- ▶ C'est un moyen de contrôle des égalités suivantes :  
**Total des débits = Total des crédits = Total journal**  
**Total des soldes débiteurs = Total des soldes créditeurs**
- ▶ A la fin de l'exercice comptable il est dressé une "balance avant inventaire" et une "balance après inventaire".



# La balance

---

## Balance au 31/10/98

N° cptes	Nom des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101	Capital		100 000,00		100 000,00
215	Installations techniques	50 000,00		50 000,00	
370	Stocks de marchandises	30 000,00		30 000,00	
401	Fournisseurs		40 000,00		40 000,00
512	Banque	85 000,00	6 000,00	79 000,00	
530	Caisse	1 000,00	300,00	700,00	
607	Achats de marchandises	40 000,00		40 000,00	
626	Frais postaux	300,00		300,00	
707	Ventes de marchandises		60 000,00		60 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>206 300,00</b>	<b>206 300,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>



# PRINCIPES COMPTABLES

Concept	Principes comptables		Objectifs
	Catégorie	Principes	
Entité	<i>Temps</i>	Continuité d'exploitation	Régularité
		Utilisation des coûts historiques	
		Permanence des méthodes	Sincérité
		Indépendance des exercices	
	<i>Evaluation</i>	Prudence	Image fidèle
		Non compensation	
		Intangibilité du bilan d'ouverture	
		Importance relative	
		Prééminence du fonds sur la forme	



---

### **Continuité de l'activité**

**Art. 123-20, al. 2 Code de commerce** : « Pour leur établissement (des comptes annuels), le commerçant, personne physique ou morale, est présumé poursuivre son activité ».

**Norme I.A.S.C. N° 1 paragraphe 7** : « L'entreprise est normalement considérée comme étant en activité, c'est-à-dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Il est admis que l'entreprise n'a ni l'intention, ni l'obligation de se mettre en liquidation et de réduire sensiblement l'étendue de ses activités ».

**P.C.G. 1999, Art. 120-1** : « La comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité ».

### **Nominalisme (ou principe des coûts historiques)**

**Art. 123-18 Code de commerce et P.C.G. 1999, Art. 321-1** : « A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, les biens acquis à titre gratuit à leur valeur vénale et les biens produits à leur coût de production ».

### **Permanence des méthodes**

**Art. 123-17 Code de commerce** : « A moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne dans la situation économique du commerçant, personne physique ou morale, la présentation des comptes annuels comme les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre ».

**P.C.G. 1999, Art. 120-4** : La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

---



---

### **Spécialisation des exercices (ou principe d'indépendance)**

**Art. 123-21 Code de commerce** : « Seuls les bénéfices réalisés à la date de clôture d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels ».

**Norme I.A.S.C. N° 1 paragraphe 7** : « Les produits et les charges sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis ou qu'elles sont engagées (et non lors de leur encaissement ou de leur paiement) et enregistrés dans les états financiers de la période concernée ».

(+ P.C.G. 1999, Art. 313-1)

### **Prudence**

**Art. 123-20 Code de commerce** : « Les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence ».

**P.C.G. 1999, Art. 120-3** : "La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes d'avenir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et les résultats de l'entité".

### **Non-compensation**

**Art. 123-19 Code de commerce** : « Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat ».

(+ P.C.G. 1999, Art. 130-2)

---



---

### **Intangibilité du bilan d'ouverture**

**Art. 123-19 Code de commerce** : « Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent ».

### **Importance relative**

**Cadre conceptuel de l'IASB** : « La pertinence de l'information est influencée par sa nature et son importance ».

### **Prééminence du fond sur la forme**

**Cadre conceptuel de l'IASB** : « il est nécessaire que l'information soit comptabilisée et présentée en accord avec leur substance et la réalité économique et non seulement selon leur forme juridique »



<b>Principes</b>	<b>Exemple</b>
Permanence des méthodes (art. 123-17 C. Com, PCG art. 120-4)	Choix d'une méthode d'évaluation des stocks, même durée d'amortissement pour les immobilisations semblables. Toute modification doit être indiquée dans les annexes.
Nominalisme (art. 123 18 C.Com)	Les amortissements sont calculées sur la base de la valeur d'entrée dans le patrimoine, valeur d'origine, sauf cas particuliers.
Non – compensation (art. 123-19 C. Com)	Les avances et acomptes fournisseurs doivent figurer à l'actif et ne doivent pas être soustraits du compte fournisseurs.
Prudence (art. 123-20 C. Com, PCG art. 120-3)	Les événements qui risquent de diminuer la valeur du patrimoine de l'entreprise doivent être pris en compte, notamment la dépréciation des titres. Les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice doivent être pris en compte, s'ils sont connus au moment de l'établissement des comptes.
Continuité d'activité (art. 123-20, PCG art. 120-1, IASC 1)	Le découpage artificiel de l'activité en exercices entraîne notamment des reports de coûts historiques qui seront absorbés par l'activité future. Certains stocks, tels les fournitures de bureau seraient sans valeur si l'entreprise était en liquidation.
Spécialisation des exercices (art.123-21 C. Com, IASC 1)	Les produits et les charges doivent être rattachés à un exercice, même s'il existe un décalage entre la consommation et la facturation. Devront ainsi être utilisés des comptes de tiers, de stocks, de régularisation.

---

Le Code du commerce, dans son article L123-14 dispose que :« Les comptes annuels doivent être **réguliers, sincères** et donner une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. »

### **Régularité**

La régularité peut se définir comme la conformité aux règles et procédures en vigueur.

L'article L123-23 du Code du Commerce prévoit que :

« La comptabilité régulièrement tenue peut être admise en justice pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce.  
Si elle a été irrégulièrement tenue, elle ne peut être invoquée par son auteur à son profit.  
»

### **Sincérité**

**P.C.G. 1999, Art. 120-2** : « La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés. »

---

